

ASSOCIATION FONCIERE DE WITTERSHEIM

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 juillet à 20h00, le Bureau, légalement composé, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc STEINMETZ, Président.

Date de convocation : 22 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Quorum : 4

Membres titulaires présents : STEINMETZ Jean-Marc Président, BURG Rémi, GASS Christophe, KEITH Joseph et NONNENMACHER Patrick.

Membre absent excusé : LITTEL Dominique

Membre absent non excusé : GERLING Joseph

DELIBERATION N° AF - 2024 – 11
Rôle de recouvrement – modification tarifaire

M. le Président informe les membres du bureau que les frais d'établissement du rôle de recouvrement confectionné par l'Association pour l'Innovation Sociale (APIS) ont évolué en 2024 et sont passées de 1.08 euros par hectare (tva incluse) à 1.11 euros par hectare (tva incluse).

Le Président propose de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à APIS Alsace, soit 1.11 euros par hectare (TVA incluse) le montant correspondant étant à verser à APIS Alsace dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Le Bureau,

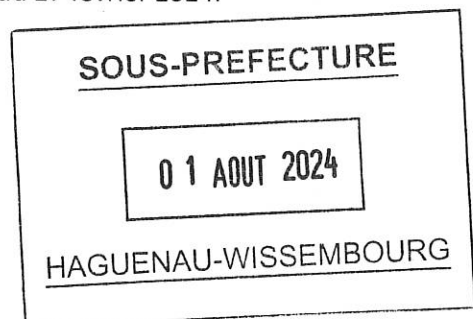
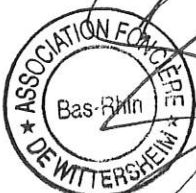
- APPROUVE de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à APIS Alsace, soit 1.11 euros par hectare (TVA incluse) le montant correspondant étant à verser à APIS Alsace dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Cette délibération annule et remplace la délibération AF-2024-06 du 27 février 2024.

ADOpte à l'unanimité à 5 voix POUR.

Décision certifiée exacte.
Wittersheim, le 29 juillet 2024.

Le Président,
Jean-Marc STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. GISS".